



# Regional OER Guidelines

## *Cameroon (French)*

---

The purpose of these Guidelines are to provide direction in the use of Open Educational Resources, to increase access to and support quality teaching and learning among students and teachers in the different Regions of the school education system in Cameroon. The Guidelines outline key issues and make suggestions for integrating OER into teaching and learning across the education system.

The Commonwealth of Learning (COL) is an intergovernmental organisation created by Commonwealth Heads of Government to promote the development and sharing of open learning and distance education knowledge, resources and technologies.



Commonwealth of Learning, 2017

©2017 by the Commonwealth of Learning. Except where otherwise noted, *Regional OER Guidelines, Cameroon* is made available under a Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) License: <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>.

For the avoidance of doubt, by applying this license the Commonwealth of Learning does not waive any privileges or immunities from claims that it may be entitled to assert, nor does the Commonwealth of Learning submit itself to the jurisdiction, courts, legal processes or laws of any jurisdiction.

***Published by***

COMMONWEALTH OF LEARNING  
4710 Kingsway  
Suite 2500, Burnaby  
British Columbia  
Canada V5H 4M2  
Telephone: +1 604 775 8200  
Fax: +1 604 775 8210  
Web: [www.col.org](http://www.col.org)  
E-mail [info@col.org](mailto:info@col.org)

***Acknowledgement***

The first draft of this document was compiled by Dr. Michael N. Nkwenti ([nkwenti@ens.cm](mailto:nkwenti@ens.cm)), Higher Teacher College University of Yaounde I, Cameroon as part of a project on *Advocacy, Sensitization and Development of Draft Open Educational Resources (OER) Guidelines for the ten Regional Delegations of the Ministry of Basic Education (MINEDUBE) and the Ministry of Secondary Education (MINESEC) in Cameroon*. The final version was edited by Dr. Ishan Abeywardena, Adviser: Open Educational Resources ([iabeywardena@col.org](mailto:iabeywardena@col.org)) of the Commonwealth of Learning, Canada.

This project is funded as part of the Grant #2015-2585 generously made by The William and Flora Hewlett Foundation, USA.



**République du Cameroun**  
Ministère de l'Education de Base  
Ministère des Enseignements Secondaires

**Projet De Guide des Ressources Educatives Libres pour les Ministères de  
l'Education de Base et des Enseignements Secondaires du  
Cameroun**

# Table des matières

Table des matières .....	4
1.0. Contexte .....	5
1.1. Les Ressources Educatives libres (REL).....	6
1.2. Les canaux de distribution des REL .....	7
1.3. Justification de ce Guide .....	8
2.0. Déclarations de Guide .....	8
3.0. Les objectifs de ce Guide .....	9
4.0. Les Attentes.....	10
5.0. Cadre de mise en œuvre .....	11
6.0. Responsabilité .....	11
7.0. Procédures.....	11
References.....	12
Annexe 1 : Les licences (CC) les plus courantes .....	13

## 1.0. Contexte

Le secteur de l'éducation au Cameroun est davantage préoccupé par les résultats des apprentissages scolaires. En 2012, l'UNESCO a relevé que la qualité des résultats des apprentissages de chaque apprenant dépend de nombreux facteurs au rang desquels la possession des manuels scolaires requis ainsi que d'autres matériels didactiques. Bien qu'il existe différents types de matériel d'enseignement et d'apprentissage, le ministère de l'éducation de base et celui des enseignements secondaires ont au fil des années consenti des efforts dans la fourniture de manuels scolaires aux apprenants ainsi que de nombreuses stratégies d'amélioration des résultats de leurs apprentissages. Dans les classes à effectif pléthorique où les horaires sont insuffisants, la présence des livres est un aspect pertinent et contribue de manière spéciale à améliorer les apprentissages. Suivant le rapport mondial de suivi de l'éducation de 2016, il est établi que les matériaux d'apprentissage sont un indicateur pour chaque pays qui s'y investit et, lui permettent de faire montre de son engagement à fournir une éducation de qualité pour tous. Alors, le défi constant de doter les établissements scolaires du Cameroun de ressources d'enseignement/apprentissage reste confronté aux affres la crise économique ainsi qu'aux aléas de la récurrente baisse des prix des matières premières sur les marchés mondiaux. En 2013, la part du budget d'investissement public octroyée aux unités pédagogiques de l'enseignement primaire et secondaire était inférieure à 1% du budget total du secteur de l'éducation nationale. A l'inverse, les conclusions d'une étude menée en 2013 sur 15 pays africains par l'Institut de statistique de l'UNESCO ont souligné que la moyenne du budget d'investissement de l'État sur les ressources pédagogiques a été de 6,6% dans le primaire et 5% dans le secondaire.

Un rapport récent de la Banque Mondiale publié en avril 2016, a révélé que le ratio de possession du livre au Cameroun est d'un manuel pour douze apprenants. Le manque de livre est plus criard dans les établissements où les apprenants appartiennent aux couches pauvres et défavorisées de la population. Les disparités sont plus élevées dans la partie septentrionale du pays et principalement dans les zones qui subissent les assauts terroristes depuis trois ans. Plus loin, ce rapport indique que seule 11% d'apprenants de ces zones disposent d'au moins un livre. 17% de classes fonctionnent sans aucun livre de français et d'anglais. Dans le même sillage, l'annuaire statistique du Ministère de l'Education de Base de l'année scolaire 2013/2014 a relevé que le manuel scolaire est le grand absent des écoles primaires publiques. Aussi a-t-il indiqué que dans la majorité des classes, le ratio de possession du manuel est de 19 apprenants pour un livre de français ou d'anglais et de 17 pour un livre de mathématique.

Ce même rapport de la Banque Mondiale indique que le coût très élevé du livre constitue un véritable problème d'acquisition chez la majorité de parents. Le prix moyen d'un livre dans les pays africains est estimé à 3 US\$ soit 1500 frs tandis qu'au Cameroun, il est estimé entre 5.5 et 9 US\$ soit un montant qui oscille entre 3000 to 4500 frs CFA. Le parent débourse donc en moyenne par an, une somme 23.000 frs soit 46 US\$ pour les livres de l'élève du primaire et près de 60.000 frs soit 120 US\$ pour celui du secondaire. La limitation de stock ainsi que la cherté du livre impactent négativement la qualité de l'éducation. Ceci explique pourquoi les résultats de l'étude sur l'évaluation des acquis scolaires menée par le Programme d'Analyse du Système

Educatif (PASEC) ont montré que les performances des apprenants du primaire en lecture et mathématiques étaient très insatisfaisantes.

Le problème d'insuffisance des manuels scolaires ne se limite pas au Cameroun car il est un problème d'ordre mondial. Sous le même angle, le quatrième objectif de développement durable en matière d'éducation reconnaît les défis auxquels sont confrontés les enseignants avec le redoutable déficit de matériaux d'apprentissage. C'est dans ce sens qu'il est demandé à tous les acteurs du secteur de l'éducation d'œuvrer pour «assurer une éducation de qualité, inclusive, équitable, et, de promouvoir des possibilités d'apprentissage pour tous». Bien plus, l'agenda 2030 de l'éducation réitère que:

«Les institutions ainsi que les programmes qui relèvent de l'éducation devraient être pourvus de manière suffisante et équitable de ressources telles que : des livres, d'autres matériels didactiques, des ressources éducatives libres ainsi que la technologie non discriminatoire et conviviale à l'apprenant, tout comme des conditions favorables à l'apprentissage, un contexte spécifique, un coût abordable et accessible à tous les apprenants, jeunes et adultes ».

Ces perspectives établies au niveau international sont une reconnaissance du besoin de manuels qu'ont les enseignants pour faciliter leurs pratiques de classe, de même que les apprenants pour soutenir leurs expériences d'apprentissage (Rapport mondial de suivi de l'éducation 2016).

Sur la base de ces défis préoccupants, il urge d'identifier des alternatives en vue d'outiller les enseignants et les apprenants en ressources de qualité. La revue de la littérature sur l'accès aux livres révèle que, les ressources éducatives libres constituent une alternative au coût persuasif. Aussi faut-il souligner que la volonté gouvernementale d'équiper continuellement les écoles d'outils technologiques pour les apprentissages comme internet, participe de la démarche durable de vulgarisation des ressources éducatives.

### **1.1. Les Ressources Educatives libres (REL)**

Toujours présentées sous la licence Creative Commons, les ressources éducatives libres (REL) désignent des ressources d'enseignement/d'apprentissage, des logiciels et tout autre outil rendu accessible sous licence de la propriété intellectuelle et donnant libre accès à l'usage ou à la révision. De manière plus explicite, UNESCO (2012) définit la REL comme,

« un ensemble de ressources de recherche, d'enseignement et d'apprentissage de support varié et même des ressources numériques. Ces ressources ouvertes réservées au public ou encore diffusées sous licence libre sont gratuites, libres d'accès, exploitable, adaptables et révisables avec ou sans restriction ».

Le concept REL peut englober les livres, les matériaux de leçons, les autres contenus d'apprentissage tels que les simulations, les vidéos, les jeux, les applications d'apprentissage, les syllabaires, les quizz, les outils d'évaluation et toute autre ressource qui peut converger vers l'objectif d'enseignement. La REL peut être créée par un enseignant, des collèges, des universités, des bibliothèques, des structures d'archives, des cabinets du gouvernement, des organisations à but lucratif comme celles des éditeurs et d'autres individus qui développent les ressources éducatives à partager.

Aussi faut-il relever la Déclaration de Cape Town sur les ressources éducatives libres de (2007) qui stipule que :

Les REL doivent être gratuites et libres d'accès à travers des licences ouvertes qui facilitent à la fois : l'utilisation, la révision, la traduction, l'amélioration et le partage à tous. Ces ressources doivent être éditées sur des formats qui rendent l'usage et l'édition plus aisés et qui, s'accommodent de la diversité des plateformes techniques. Elles devront aussi être accessibles sur des formats destinées aux personnes qui ont des besoins spécifiques ainsi qu'à celles qui n'ont pas directement accès à internet.

Certains chercheurs soutiennent que traditionnellement, les enseignants travaillent tous seuls. Le faisant, ils créent à l'aide des technologies qui leur sont le plus familières, leurs propres ressources pour une tranche d'âge ou pour un besoin spécifique dans l'enseignement. Les ressources développées pourront être partagées avec d'autres enseignants qui dispensent la même discipline dans la même structure et, mobilisées pour leur réutilisation minimale. Les REL facilitent l'accès des enseignants aux ressources qui orientent leur pratique de classe. Bien plus, le libre accès aux REL permet aux enseignants d'utiliser aisément les ressources d'un tiers dans leur pratique enseignante, d'amender les ressources des pairs et d'en co-crée de nouvelles.

L'intégration des REL dans le système éducatif du Cameroun charrie beaucoup d'avantages au rang desquels :

- La promotion de la culture du partage du savoir et de l'information entre enseignants et élèves ;
- La réduction des barrières à l'éducation par l'élargissement de l'accès et la réduction du coût des ressources pédagogiques;
- La transformation de l'enseignement/apprentissage qui donne libre accès aux ressources pédagogiques innovantes ;
- La facilitation de l'éducation inclusive au profit des apprenants à besoins spéciaux ;
- L'extension aux communautés marginalisées et désavantagées;
- L'encouragement de l'apprentissage individualisé ;
- La prise en compte facile des nouvelles tendances mondiales en éducation conduisant à la compétition planétaire ;
- La promotion du libre accès et de la réutilisation de la production humaine sous toutes ses formes.

## 1.2. Les canaux de distribution des REL

La prolifération croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système scolaire peut devenir un canal approprié pour la distribution des REL. Le ministère de l'éducation de base et celui des enseignements secondaires travaillent avec des organisations partenaires pour: équiper les écoles avec les TIC, créer des centres de TIC; introduire les TIC comme discipline dans le système d'enseignement-apprentissage et renforcer les capacités des enseignants. À cet égard, les REL peuvent contribuer comme des catalyseurs qui permettront aux écoles d'exploiter pleinement le potentiel offert par les nouvelles initiatives en matière de TIC. En outre, l'intégration complétive des REL aux côtés des manuels des apprenants traduirait la

marche vers l'amélioration de la qualité de l'éducation ainsi que la recherche de l'équité. Aussi contribue-t-elle à la réduction de certains coûts associés au processus d'enseignement-apprentissage. Encourager les éducateurs à se livrer à la production de ressources didactiques supplémentaires comme les REL dans les deux langues officielles (anglais et français) et les langues nationale, permettrait l'adaptation et l'adoption de matériaux de qualité existants pour correspondre aux exigences du programme scolaire national. En conséquence, la duplication des efforts peut être réduite tout en favorisant l'utilisation créative et innovante de ces ressources. Les écoles dotées de laboratoires informatiques peuvent acheter la connexion Internet et distribuer directement leurs ressources en ligne tandis que, celles qui n'en disposent pas peuvent le faire par CDROM ou sur formats imprimés. D'ailleurs, une récente enquête nationale montre que le taux d'acquisition du téléphone mobile dans le pays est au-dessus de 80% et peut servir d'issue de distribution des ressources.

Le manque d'orientations pertinentes et de stratégies efficaces d'implémentation des REL sont un besoin à combler pour permettre d'accéder librement aux ressources éducatives sous licences ouvertes pour réutilisation et adaptation. Sous cet angle, cette orientation se forge relativement dans la politique éducative des TIC des ministères de l'éducation de base et des enseignements secondaires en vue d'assurer une vaste accommodation et usage des REL en éducation.

### **1.3. Justification de ce Guide**

Les systèmes éducatifs à l'échelle mondiale explorent le potentiel des REL à offrir gratuitement aux enseignants et apprenants une vaste gamme de ressources pédagogiques afin d'améliorer la création de connaissances. Au Cameroun, la plupart des enseignants et apprenants du primaire et du secondaire ne sont pas pleinement conscients du potentiel de ces ressources quant à l'amélioration des résultats des apprentissages. Néanmoins, quelques initiatives d'introduction des REL dans les classes du primaire et du secondaire au cours des deux dernières années ont été notées en dépit du faible pouvoir d'achat de la plupart des parents ainsi que du coût élevé des manuels scolaires. Bien que ces initiatives et pratiques soient en cours, il n'existe pas de guide. Il est donc impératif que les ministères en charge de l'éducation de base et des enseignements secondaires élaborent un guide afin d'orienter le développement réussi, l'adaptation, l'adoption, le partage et l'utilisation des REL dans le sous-secteur de l'éducation. Ce document contribuera à sensibiliser les enseignants, les apprenants et la communauté toute entière sur la disponibilité et la gratuité des ressources éducatives libres présentées sous licence. En outre, elle orientera toutes les parties prenantes dans la production, l'adaptation, l'adoption, la distribution et l'utilisation des REL réglementées par des licences ouvertes. Les meilleures pratiques décrites par les chercheurs (Adala, 2016; Camilleri, Ehlers & Pawlowski 2014; Ehlers, 2011; Karunanayaka 2016), justifient le présent projet de guide.

### **2.0. Déclarations de Guide**

En reconnaissance du potentiel des REL pour élargir l'accès à l'éducation à tous les niveaux, les ministères de l'éducation de base et des enseignements secondaires devront:

- a) Sensibiliser toutes les parties prenantes à l'importance des REL, et à leur capacité à réduire le coût des matériels pédagogiques ainsi que, l'écart existant entre les apprenants et le taux de possession des manuels scolaires.
- b) Renforcer les capacités et développer des attitudes positives chez les enseignants et les apprenants afin qu'ils adoptent de manière effective la philosophie des REL dans la création, l'adaptation, la distribution et l'utilisation des ressources sous licence ouverte pour améliorer la qualité et l'équité dans l'éducation;
- c) Promouvoir et encourager l'utilisation des REL dans la production du matériel pédagogique supplémentaire qui répond aux besoins des programmes scolaires nationaux dans les deux langues officielles (anglais et français) en vue d'améliorer les résultats d'apprentissage de qualité;
- d) Élaborer, superviser et entretenir des banques de REL aux niveaux national et régional; Mettre au point des mécanismes d'assurance qualité des REL et, veiller au strict respect des licences ouvertes des matériels pédagogiques;
- e) Utiliser des formats imprimés, des CD ROMS, Internet et des outils mobiles de technologiques émergentes pour faciliter l'accès et la redistribution des ressources d'enseignement/apprentissage sous licence ouverte;
- f) Collaborer avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales sur des questions relatives au développement, à l'adaptation et à l'utilisation des REL dans des contextes variés;
- g) Soutenir les enseignants et les apprenants à l'utilisation et au développement des REL dans le cadre légal des licences ouvertes Creative Commons qui facilite la réutilisation, la révision, le remixage, la redistribution et la rétention (cinq «R») des ressources éducatives sous licences ouvertes.
- h) Utiliser les REL pour approvisionner les communautés défavorisées et marginalisées; Faciliter l'éducation inclusive pour les apprenants ayant des aptitudes différentes et transformer les processus d'enseignement par des pratiques pédagogiques novatrices;
- i) Utiliser les licences ouvertes pour le matériel éducatif, y compris le matériel de recherche produit sous fonds publics en vue de maximiser leur impact dans l'éducation et la formation, tandis que, les restrictions, le cas échéant, doivent être au cas par cas.

### **3.0. Les objectifs de ce Guide**

Les objectifs de la politique des REL sont formulés en vue de:

- a. Sensibiliser le grand public à l'existence des REL et à leur potentiel de réduction du coût des matériaux d'apprentissage ainsi qu'à la réduction du taux de non-possession des manuels scolaires chez les apprenants du primaire et du secondaire;
- b. Développer les connaissances des enseignants et des apprenants, leurs aptitudes et attitudes dans la création effective, l'adaptation, la distribution et l'utilisation des REL sous licences ouvertes en vue d'améliorer la qualité et l'équité dans l'éducation;
- c. Développer des mécanismes qui favorisent, promeuvent et facilitent la création, l'adaptation, la distribution et l'utilisation de matériel éducatif sous licences ouvertes dans toutes les écoles sous tutelle du ministère de l'éducation de base et celui des enseignements secondaires;

- d. Développer des référentiels pour les REL; des mécanismes d'assurance qualité et, former les enseignants à l'adaptation, la production et à l'application des licences ouvertes des politiques de ressources éducatives pour le niveau national et régional;
- e. Planifier des stratégies qui favorisent la distribution des REL à travers des formats imprimés, des CDROMS, Internet et des technologies émergentes pour faciliter l'accès à tous les utilisateurs;
- f. Identifier des stratégies qui encouragent le partenariat entre le gouvernement et les organisations non-gouvernementales ainsi que les institutions en charge de l'éducation et qui sont intéressés à soutenir la création, l'adaptation, la distribution et l'utilisation des ressources éducatives sous licences ouvertes;
- g. Élaborer des orientations qui encouragent les enseignants et les apprenants à créer, adapter, distribuer et utiliser des ressources éducatives conformément au cadre juridique des licences libres des Creative Commons;
- h. Élaborer des stratégies qui privilégient la dissémination des REL dans les communautés défavorisées et marginalisées; faciliter l'inclusion des élèves ayant des besoins spéciaux et transformer les approches d'enseignement avec les pratiques pédagogiques innovantes.

#### 4.0. Les Attentes

La bonne mise en œuvre du guide des REL conduira aux résultats stratégiques suivants:

- a. Le grand public et tous les acteurs seront sensibilisés à l'existence des REL et de leur capacité à contribuer à la réduction des coûts des ressources éducatives pour les enseignants et les apprenants ;
- b. Une équipe qualifiée d'enseignants et d'apprenants outillés à effectivement créer, adapter, distribuer et utiliser les REL sous licence pour améliorer la qualité et l'équité de l'éducation ;
- c. Une reconnaissance nationale et/ou des stratégies de récompense pour enseignants et apprenants qui s'activent à implémenter les REL au niveau de l'école;
- d. Un engagement du ministère de l'éducation de base et de celui des enseignements secondaires pour la fourniture des ressources éducatives libres, physiques, humaines, et financières nécessaires à la mise en œuvre du guide des REL au niveau national et régional, ainsi que la présentation des indicateurs d'assurance qualité;
- e. Un engagement du ministère de l'éducation de base et de celui des enseignements secondaires à distribuer les REL en fonction des besoins sous des formats imprimés, des CDROMS, internet et toute autre technologie innovante pour faciliter l'accès à tous les utilisateurs.
- f. Les ministères de l'éducation de base et celui des enseignements secondaires recherchent et nouent des partenariats avec des organisations gouvernementales et non-gouvernementales ainsi que des institutions en charge de l'éducation intéressées à l'adaptation, la création, la distribution et l'utilisation des ressources éducatives sous des licences ouvertes;
- g. Les ministères de l'éducation de base et celui des enseignements secondaires s'engagent à appliquer le droit d'auteur à la création, l'adaptation, la distribution et à utiliser des ressources éducatives créées sous licences libres ;
- h. Un engagement du ministère de l'éducation de base et de celui des enseignements secondaires à prioriser la distribution des REL dans les communautés désavantagées et

marginalisées, faciliter l'inclusion des apprenants ayant des besoins spéciaux et transformer les processus d'enseignement avec des pratiques pédagogiques innovantes ;

- i. Un engagement du ministère de l'éducation de base et de celui des enseignements secondaires à publier sous licence ouverte les épreuves usitées issues des examens séquentiels et certificatifs
- j. Un engagement du ministère de l'éducation de base et de celui des enseignements secondaires de définir une proportion ressources libres dans la liste officielle des manuels scolaires

## 5.0. Cadre de mise en œuvre

Ce guide est applicable à tous les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation de base et celui des enseignements secondaires.

## 6.0. Responsabilité

Les ministères en charge de l'éducation de base et des enseignements secondaires veillent à l'application du présent document d'orientation.

## 7.0. Procédures

La mise en œuvre de cette politique dans les écoles sous tutelle des ministères de l'éducation de base et des enseignements secondaires devra être entreprise ainsi qu'il suit:

- a. Toutes les écoles sous tutelle des ministères de l'éducation de base et des enseignements secondaires - maternelle, primaire, centres d'alphabétisation des adultes, secondaire général /technique et l'école de formation des enseignants devront se conformer aux orientations et procédures des REL;
- b. Les ministères de l'éducation de base et des enseignements secondaires, devront faciliter la mise en œuvre du guide des REL en travaillant en étroite collaboration avec chaque école;
- c. Les ministères de l'éducation de base et des enseignements secondaires sont les détenteurs du droit d'auteur de toute ressource éducative ou, de tout contenu supplémentaire créé par des individus ou des groupes d'enseignants/apprenants. Ils les rendront disponibles sous forme de REL en utilisant des formats de distribution disponibles;
- d. La licence Creative Commons est l'appellation préférée de la licence ouverte. Les six types de cette licence qui sont disponibles sont énumérés à l'annexe 1 ;
- e. Les ministères de l'éducation de base et des enseignements secondaires adopteront la licence internationale Creative Commons Attribution-Share Alike 4.0 (CC-BY-SA 4.0).

La déclaration de licence sur les REL créée par le MINEDUB et le MINESEC sera la suivante:

© 20XX Les Ministères de l'Éducation de Base et des Enseignements Secondaires. Sauf indication contraire, Cette ressource est publiée sous licence Creative Commons Attribution-Share Alike 4.0 International (CC BY-SA 4.0). Pour voir une copie de cette licence, visitez l'adresse <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/> ou envoyer une lettre à Creative Commons, 444, rue Castro, Bureau 900, Mountain View, Californie, 94041, Etats-Unis

## References

- Adala, A. A. (2016). Current State of Advancement of Open Educational Resources in Kenya. Published by the UNESCO Institute for Information Technologies in Education. ISBN 978-5-90538518-6
- Camilleri, A. F., Ehlers, U. D., & Pawlowski, J. (2014). *State of the art review of quality issues related to Open Educational Resources (OER)*. Luxembourg : Publications Office of the European Union.(JRC Scientific and Policy Reports). Retrieved on 12 September 2016 from : doi:10.2791/80171
- Creative Commons. (2016). *About the licenses*. Retrieved on 08 September 2016 from <https://creativecommons.org/licenses/>
- Commonwealth of Learning. (2012). Survey on Governments' Open Educational Resources (OER) Policies. Retrieved on 04 September 2016 from [http://oasis.col.org/bitstream/handle/11599/291/Survey\\_On\\_Government\\_OER\\_Policies.pdf?sequence=1&isAllowed=y](http://oasis.col.org/bitstream/handle/11599/291/Survey_On_Government_OER_Policies.pdf?sequence=1&isAllowed=y)
- Commonwealth of Learning. (2011). Guidelines for Open Educational Resources (OER) in Higher Education. Retrieved on 08 September 2016 from [http://oasis.col.org/bitstream/handle/11599/60/pub\\_Guidelines\\_OER\\_HE.pdf?sequence=1&isAllowed=y](http://oasis.col.org/bitstream/handle/11599/60/pub_Guidelines_OER_HE.pdf?sequence=1&isAllowed=y)
- Ehlers, U. D. (2011). Extending the territory: From open educational resources to open educational practices. *Journal of Open, Flexible and Distance Learning*, 15 (2), [1–10].
- Fiji Higher Education Commission (2016). National Policy on Open Educational Resources (OER). Retrieved on 02 September 2016 from [http://www.education.gov.fj/images/2016/OER\\_National\\_Policy\\_Final.pdf](http://www.education.gov.fj/images/2016/OER_National_Policy_Final.pdf)
- Global Education Monitoring Report (2016). Development Goals in an Era of Demographic Change. Retrieved on 10 September 2016 from <http://pubdocs.worldbank.org/en/503001444058224597/Global-Monitoring-Report-2015.pdf>
- Karunanayaka, S. P. (2016). Draft OER Policy Provincial Ministries of Education Sri Lanka Published by the Commonwealth of Learning
- Miao, F., Mishra, S., McGreal, R. (2016). Open Educational Resources: Policy, Costs and Transformation . Published by the Commonwealth of Learning.
- Ministry of Basic Education (2014). Statistical Yearbook for 2013-2014 School Year. Published by MINEDUB
- Programme for the Analysis of Education Systems (2014) . The Evaluation of Learning Outcomes in French African Countries
- World Bank (2016).Policy note on improving textbook availability and accessibility in Cameroon
- The Cape Town Open Education Declaration, (2007). Retrieved on 05 September 2016 from <http://www.capetowndeclaration.org/read-the-declaration>
- UNESCO Institute for Statistics (UIS) (2010). *Global Education Digest 2010*. Montreal: UIS.
- UNESCO (2011): School and Teaching Resources in Sub-Saharan Africa: *Analysis of the UIS Regional Data Collection on Education*
- UNESCO. (2012). *Paris OER Declaration*. Retrieved on 02 September 2016 from [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/Events/Paris%20ER%20Declaration\\_01.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/Events/Paris%20ER%20Declaration_01.pdf)

## Annexe 1 : Les licences (CC) les plus courantes



### Attribution

#### CC BY

Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une utilisation commerciale (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).



### Attribution-ShareAlike

#### CC BY-SA

Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale. Cette licence est souvent comparée aux licences « copyleft » des logiciels libres. C'est la licence utilisée par Wikipedia.



### Attribution-NoDerives

#### CC BY-ND

Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales), mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées



### Attribution-NonCommercial

#### CC BY-NC

Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une utilisation commerciale (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).



### Attribution-NonCommercial-ShareAlike

#### CC BY-NC-SA

Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale.



### Attribution-NonCommercial-NoDerivs

#### CC BY-NC-ND

Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivés.

Les Licences CC sont basées sur la combinaison de 4 conditions à savoir :



**ATTRIBUTION** : Toutes les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent vos oeuvres à vous créditer de la manière dont vous le demandez, sans pour autant suggérer que vous approuvez leur utilisation ou leur donner votre aval ou votre soutien.



**PAS D'UTILISATION COMMERCIALE** : Vous autorisez les autres à reproduire, à diffuser et (à moins que vous choisissiez 'Pas de Modification') à modifier votre œuvre, pour toute utilisation autre que commerciale, à moins qu'ils obtiennent votre autorisation au préalable.



**PARTAGE DANS LES MEMES CONDITIONS**: Vous autorisez les autres à reproduire, diffuser et modifier votre œuvre, à condition qu'ils publient toute adaptation de votre œuvre sous les mêmes conditions que votre oeuvre. Toute personne qui souhaiterait publier une adaptation sous d'autres conditions doit obtenir votre autorisation préalable.



**PAS DE MODIFICATION**: Vous autorisez la reproduction et la diffusion uniquement de l'original de votre oeuvre. Si quelqu'un veut la modifier, il doit obtenir votre autorisation préalable.